



OBSERVATOIRE DE LA SANTE DES AGENTS DES SIS COMPTE RENDU DU 24 MAI 2024

1

Que retenir ?

La manifestation du 16 mai aura permis de concrétiser des actions simples mais demandées sans succès depuis un certain temps.

Un collège scientifique qui sonne confiance.

Une volonté de mettre en place dans un temps court des mesures protégeant la santé des agents.

Pour autant, comme récemment pour les PFAS, ou pour la plainte déposée pour mise en danger de la vie d'autrui, la CGT ne limitera pas son investissement pour la protection des agents à participer à cet observatoire, même efficace.

Avant cette réunion, la CGT a partagé aux organisateurs de la réunion, une « fiche de risques » (notice de poste dans le code du travail art R4412-39) qui se veut un outil à perfectionner pour lister l'ensemble des risques auxquels est exposé un agent en occupant son poste.

La CGT travaillera pour que chaque agent ait la sienne dans son dossier médical !

Météo de la réunion



Le ministre de l'intérieur vient de signer un courrier adressé à son homologue de la santé, demandant de prendre en compte les dernières études concernant l'exposition des sapeurs-pompiers dont le rapport du CIRC.

Enrichi des échanges de cette séance, le Directeur Général va adresser, comme demandé par la CGT, un courrier rappelant aux employeurs leurs obligations réglementaires concernant la santé des agents (tenue des dossiers médicaux, fiches d'exposition, notice de poste, suivi médicaux post-professionnels, etc...).



Cette réunion, c'est l'installation de l'observatoire qui lors de la réunion du 29 avril a été défini comme s'occupant de tous les agents des SIS (pas les seuls sapeurs-pompiers) et élargi à la santé et pas aux seules questions de la toxicité des fumées.

2

Participaient à cette réunion :

Pour la DGSCG : le DG, son adjointe, le chef de l'inspection, mesdames MERGINANT et DUPUIS, messieurs POURRET, JUGGERY, WILM

Le collège des représentants du personnel :

Toutes les organisations syndicales dont DELAVOUX S. et LEPERA S. la CGT

Le collège scientifique : une personne de la HAS, du ministère de la santé, la doctorante en ergonomie, une personne du CNAM, un membre de l'ENSOSP (Dr STEVE), les médecins-chefs du 31 et du 33, un médecin de la BSPP, une représentante de l'association européenne de psychologie sapeur-pompier, un pharmacien sapeur-pompier, le Pr DESCATHA (épidémiologiste).

Le collège des membres associés : la FNSPF, l'association RIFS

Le collège des employeurs : les directeurs de l'Aube, de l'Ille et Vilaine, un membre de l'ADF.

L'observatoire ne se limitera pas à la stricte observation, mais fera des préconisations, partagera des connaissances, adaptera si besoin des guides de doctrine, s'efforcera de dépasser l'approche subjective ou émotionnelle des choses, en s'appuyant sur des travaux objectifs.

L'observatoire servira de mutualisation des ressources (rapports, expertises, analyses) et de veille des études intéressant les problématiques de santé des agents des SIS.

Le Pr DESCATHA tient à préciser que les scientifiques sont là pour rendre visible, mais pas seulement montrer ce qui existe, il se dit « pas convaincu de la nécessité d'une grande cohorte », sauf si une réponse dans 20 ou 40 ans nous va, il pense que nous attendons, à raison, des mesures immédiates, des données existent (système national des données de santé, cohorte, études internationales, etc..).

Le Dr POURRET fait le point sur les travaux auxquels prend part la DGSCGC :

- Les recommandations de visite de fin de carrière, la consultation en visio, sapeur-pompier diabétique, reprise d'activité après symptômes coronariens.
- CEREN et ENSOSP **sur les fumées de feux de forêts** (météorologie et biologie météorologie), analyse de la faisabilité et les méthodes de prélèvement en 2024.
- Matrice sur la nature des risques fonction de l'activité pratiquée (suivi adapté des agents), horizon de 2 ans pour aboutir.
- La thèse de Charline PONCATO : plusieurs chantiers (état des lieux, état de la santé, recueil de données, analyse du travail, contribuer à cet observatoire).
- La nouvelle tenue de protection incendie.



La CGT est intervenue pour demander :

- Recensement des centres de secours dotés de la marche en avant
- Manches en bois à remplacer par des manches en plastique (mesure concernant l'amiante)
- Les produits dépolluants efficaces existent-ils ? Certains le disent et en vendent, s'ils sont efficaces faisant circuler l'information, si c'est de la poudre de perlimpinpin, dénonçons-les.
- Visite médicale fin de carrière (*pas une obligation réglementaire mais indispensable pour respecter le décret de 2015 sur le suivi médical post-professionnel*), lecture d'une réponse du SSSM envoyée à un agent qui demandait une visite médicale fin de carrière, et qui se voit proposer la remise de son carnet de vaccination...
- Rappel rapport POURNY de 2003, (200 recommandations), les indicateurs pour les moniteurs caissons ne peut-on pas les rendre obligatoires dès 2025 ?

Il a été aussi question de la santé mentale des agents et de l'usure professionnelle.

La directrice des sapeurs-pompiers en conclusion propose que l'observatoire se consacre en 2024 sur les risques cancérigènes. En 2025 seront abordés les risques de psycho-trauma.

3 groupes de travail seront constitués :

G1 : Elaboration rapide d'une fiche d'exposition aux risques.

G2 : Groupe de travail sur les recherches.

G3 : Travailleurs caissons : préconisation

L'ENSOSP s'engage à recenser les études, expériences et outils existants.

Une réflexion sera ouverte sur les guides de doctrine (on veut la fin de la préconisation du broissage !!!).

Prochaine réunion en septembre.